

L'An Deux Mil vingt-deux le 20 Mai à vingt heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, DENOEUVEGLISE Céline, DUBOIS Elodie, GILLION Cécilia, MICHAUX Emilie, Mrs DEBEVE Christian, FLAMENT Alain, GUILLOT David, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, PORTOIS Nicolas, PREVOST Yannick (arrivé à 20h39).

Étaient absents excusés :

Mme SARRY Martine ayant donné une procuration de vote à Mr MONTARDIER David ;
Mr PREVOST Yannick (arrivé à 20h39) ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;
Mme LEBEGUE Catherine, Mr MORTIER François-Xavier.

Le quorum étant atteint à 20h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 1^{er} Avril 2022 :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2022, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Céline DENOEUVEGLISE propose sa candidature.

À l'unanimité, celle-ci est élue secrétaire de séance.

1) Renouvellement du bail TOTEM :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la dernière réunion, le dossier de renouvellement du bail TOTEM France avait été reporté une nouvelle fois afin de permettre à Mme le Maire de revoir le tarif proposé.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société TOTEM France qui est une filiale de la Société ORANGE, souhaite procéder au renouvellement du bail pour la location de l'emplacement situé lieu-dit « La Blanche Voye » - chemin communal n° 9 de Lœuilly à Ô-de-Selle (80160), pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques de téléphonie mobile.

Mme le Maire fait part qu'elle a demandé quelques modifications sur certains paragraphes, notamment sur le montant du loyer et la durée du bail.

Mr Nicolas Portois précise que l'antenne FREE est installée à Conty et non à côté de l'antenne ORANGE comme nous l'avions indiqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à la proposition de bail TOTEM France pour une durée de 12 ans (au-delà du terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans, sauf congé donné par l'une des parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de 24 mois avant la date anniversaire) ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le nouveau bail entre TOTEM France et la Commune Ô-de-Selle,
- De donner son accord concernant le loyer du bail fixé à 3 500 € par an indexé à 1 % chaque année,
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

2) Présentation des offres et choix des entreprises pour les travaux de la traversée du village :

Mme le Maire rappelle le projet : Travaux de voirie de la RD8 en continuité de la première tranche réalisée en 2012,

2 tranches : tranche ferme → rue d'Amiens / tranche optionnelle : rue de Conty

2 lots : VRD (voirie et réseaux divers) et aménagements paysagers (mobiliers urbains et plantations)

Lot 1 : 4 réponses

Sociétés : COLAS, EIFFAGE, EUROVIA, STPA.

Lot 2 : 3 réponses

Sociétés : TERSPECTIVE, FRANCE ENVIRONNEMENT, ID VERDE.

Analyse des offres pour le lot 1 :

⇒ Conclusion sur les offres :

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues pour chaque offre :

Entreprises	Valeur technique de l'offre	Délai	Prix	Total	Rang
COLAS FRANCE	46,00	9,77	31,82	87,59	3
EIFFAGE ROUTE	42,00	10,00	37,67	89,67	2
EUROVIA PICARDIE	47,00	8,28	30,08	85,36	4
STPA	50,00	9,04	40,00	99,04	1

Le tableau suivant reprend le classement obtenu par les entreprises à l'issue de l'analyse :

Classement	Entreprises
1	STPA
2	EIFFAGE ROUTE
3	EUROVIA PICARDIE
4	STPA

Les membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) ont émis un avis favorable afin de retenir l'entreprise STPA pour un montant de 852 146,92 € HT (compris la PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle), à savoir bordures et caniveaux coulés sur place) et de proposer au Conseil Municipal de suivre cet avis.

20h39 – Arrivée de Mr Yannick PREVOST

Analyse des offres pour le lot 2 :

Une première offre a été déposée par chaque candidat. Le Maître d'ouvrage a décidé de procéder à une négociation avec demandes de précisions techniques et confirmation des prix.

Le tableau suivant reprend les prix HT en chiffres mentionnés dans les actes d'engagement des différents candidats avant négociation :

Entreprises	Montant
FRANCE ENVIRONNEMENT	113 989,16 € HT
ID VERDE	182 990,35 € HT
TERSPECTIVE	144 884,04 € HT

Le tableau suivant reprend les prix HT en chiffres mentionnés dans les actes d'engagement des différents candidats après négociation :

Entreprises	Montant
FRANCE ENVIRONNEMENT	183 531,84 € HT
ID VERDE	174 980,37 € HT
TERSPECTIVE	144 884,04 € HT

⇒ Conclusion sur les offres :

Le tableau suivant récapitule les notes obtenues pour chaque offre :

Entreprises	Valeur technique de l'offre	Délai	Prix	Total	Rang
FRANCE ENVIRONNEMENT	45,00	8,75	31,58	85,33	3
ID VERDE	48,00	8,75	33,12	89,87	2
TERSPECTIVE	45,50	10,00	40,00	95,50	1

Les membres de la CAO proposent au Conseil Municipal de retenir l'offre TERSPECTIVE pour un montant de 144 884,04 € HT et suggère au Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle afin de réaliser la totalité de ce projet, les financements étant prévus au BP.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retenir :

LOT 1 : STPA pour un montant HT de 852 146,92 € ;

LOT 2 : TERSPECTIVE pour un montant HT de 144 884,04 €.

Soit un montant total de travaux de 997 030,96 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que les plans sont consultables à la Mairie jusqu'au 16 Juin et qu'une réunion publique est prévue pour les personnes uniquement concernées par les travaux.

3) Proposition d'emprunt pour les travaux de la traversée :

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que trois établissements emprunteurs ont été sollicités. La Commune Ô-de-Selle est encore engagée à hauteur de 266 156,49 € sur les emprunts à court terme existants actuellement.

Les offres de financement sont les suivantes :

Banque	Montant emprunté	Durée	Taux	Echéances annuelles	Coût Total
Crédit Agricole	500 000 €	15	1.73 %	38 131,09 €	71 966,44 €
		20	1.74 %	29 816,51 €	96 330,18 €
Caisse d'Epargne	480 000 € (montant maximum possible)	15 ans (durée maximale)	1.76 %	36 688,81 €	70 332,15 €
Banque des Territoires	500 000 €	25 ans	1.53 % (Taux du livret A en vigueur + 0.53 % pour 2022)	24 219,03 €	105 475,77 €

Mme le Maire précise que la proposition de la Banque des Territoires est à **taux révisable**. Celle-ci suit le taux annuel du livret A +0.53% de marge.

Le crédit agricole annonce 750 € de frais de dossier. Il n'y a pas de frais de dossier pour la caisse d'épargne et la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser un emprunt de 500 000 € et retient donc la proposition du Crédit Agricole pour une durée de 15 ans au taux de 1.73 % avec une échéance annuelle de 38 131,09 € et pour un coût total de 71 966,44 €.

Mme le Maire prendra contact avec le Crédit Agricole afin de négocier pour le non-paiement des frais de dossier puisque tous nos emprunts ont été réalisés dans leur établissement.

4) Demande d'aide financière pour les travaux des églises de Lœuilly et Tilloy-lès-Conty :

Le Conseil Départemental de la Somme à travers sa politique d'aides aux collectivités propose un soutien à la restauration et la valorisation du patrimoine bâti (édifice culturel, chapelle, calvaire...). Le but étant de préserver l'identité du patrimoine samarien.

Mme le Maire donne la parole à Mr Pascal Letellier qui présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la demande d'aide financière :

- ⇒ le remplacement des battants des cloches n° 1 et 2 par des battants avec chape de cuir à l'église de Lœuilly pour un montant HT de 2 665,15 € ;
 - ⇒ Réparation d'ardoises sur l'église de Lœuilly pour un montant HT de 544,00 € ;
 - ⇒ mise en conformité de la minuterie avec ses aiguilles à l'église de Tilloy-lès-Conty pour un montant HT de 2 008,70 €
- Soit un montant total de travaux de 5 217,85 € HT.

Mme le Maire propose de faire une demande de participation financière auprès du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 40 % soit 2 087,14 € pour les 3 projets.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Département au titre du soutien de la restauration et valorisation du patrimoine et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mme le Maire fait part aux membre du Conseil Municipal que la toiture de l'église de Lœuilly serait à refaire dans son intégralité, un devis sera établi mais les travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat.

5) Demande de subvention au profit de l'Aéroclub de Lœuilly :

Mme le Maire présente le dossier de demande de subvention sollicitée par l'Aéroclub de Lœuilly.

Celui-ci, afin de pérenniser la sécurité des vols, a dû faire face à des travaux d'entourage de la piste (clôture électrifiée) ainsi que la remise en état de celle-ci (rebouchage et nivellement des nombreux dégâts dues à la visite des sangliers). Il précise également que l'aérodrome ne sert pas exclusivement à l'usage des loisirs mais il est emprunté pour des exercices par des services de l'Etat (hélicoptère de la Gendarmerie, sécurité civile et services hospitaliers pour des entraînements) ainsi que par des écoles de pilotage avoisinantes. Le coût de ces travaux s'élève à 1 750 € incluant les frais de fonctionnement (essence, huile, lames, etc...).

Mme le Maire précise que l'Aéroclub a également établi une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 17 voix pour et 1 abstention (D. Guillot) d'allouer une subvention d'un montant de 500 €.

6) Frais de représentation du Maire :

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire, l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits dans la limite d'une enveloppe globale définie pour assurer le remboursement des frais de représentation du Maire.

Ces frais correspondent aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune. Ils sont remboursés sur présentation des justificatifs afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ↳ D'attribuer des frais de représentation au maire.
- ↳ De fixer le montant de cette enveloppe annuelle à 5 000 euros.
- ↳ De préciser que les frais de représentation seront pris en charge dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation des justificatifs correspondants.
- ↳ De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces frais.

7) Remboursement des frais de déplacement aux élus :

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article L2123-18-1 du CGCT, les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement (transport, restauration et hébergement) qu'ils ont engagés à l'occasion de réunions où ils représentent leur Commune lorsque celles-ci se tiennent hors du territoire communal.

Ce remboursement s'effectue dans les mêmes conditions que les agents de l'Etat :

- Indemnité forfaitaire de nuitée de 70 € ;
- Indemnité forfaitaire de repas de 17,50 € ;
- Frais de transport remboursés en fonction de ce qui est dépensé sur production d'un état de frais soit :
 - Pour les transports en commun, des pièces justificatives (ticket de train, de métro, ...),
 - Pour les indemnités kilométriques, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, selon le barème défini ci-dessous :

Nb de CV	Jusqu'à 5 000 km	5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3 CV et moins	0,502 x d (distance)	(0,3 x d) + 1 007	0,35 x d
4 CV	0,575 € x d	(0,323 € x d) + 1 262	0,387 € x d
5 CV	0,603 € x d	(0,339 € x d) + 1 320	0,405 € x d
6 CV	0,631 € x d	(0,355 € x d) + 1 382	0,425 € x d
7 CV et plus	0,661 € x d	(0,374 € x d) + 1 435	0,446 € x d

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter le remboursement des frais de déplacement des élus comme indiqué ci-dessus.

8) Acquisition de parcelles :

Mme le Maire annonce au Conseil Municipal que des parcelles sont en vente rue de la Recette. Parmi celles-ci, nous avons prévu dans le PLUi une zone réservée cadastrée AC 230 d'une surface de 299 m² afin de créer un chemin piétonnier qui donnerait un accès à la rue du Tour de ville.

Mme le Maire propose d'acquérir également les parcelles AC 227, 228 et 336 pour une surface totale de 288 m² qui seraient utiles pour créer un parking.

Le prix de ces 4 parcelles est de 10 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ces 4 parcelles au prix de 10 000 €.

Concernant le corps de ferme d'une surface de 2 000 m², il est indiqué dans le PADD du PLUi, que pour urbaniser il est recommandé de densifier le milieu urbain et cet endroit entre dans ce cadre. La solution serait de se porter acquéreur et de diviser en lot. Mme le Maire précise qu'elle s'est renseignée sur les modes de financement existants mais n'a pas de réponse à ce jour.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faudrait solliciter France Domaine afin de procéder à une estimation. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Mme le Maire à continuer ses investigations par rapport à ce corps de ferme. Ce dossier sera revu lors d'une réunion ultérieure.

9) Décision modificative n° 1 sur le budget de la Commune :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 sur le budget COMMUNAL suivante :

<u>Prélèvement sur le compte :</u>	<u>Au profit du compte :</u>	<u>Montant</u>
DF – 618 (011) – Divers	DF – 6063 (011) – Fournitures d'entretien et de petits équipements	10 000.00 €
DF – 618 (011) – Divers	DF – 65748 (65) – Autres personnes de droit privé	500.00 €

INFORMATIONS

☞ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'archiviste a été pourvu. Le contrat prendra effet le 1^{er} Septembre pour une durée de 3 mois afin d'archiver les trois premières années de la Commune Ô-de-Selle et les Communes historiques de Neuville-lès-Lœuilly et Tilloy-lès-Conty.

☞ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que l'opération brioches départementale organisée par « l'ADAPEI 80 – les papillons blancs » se déroulera du lundi 03 Octobre au Dimanche 09 Octobre 2022.

Mme le Maire donne la parole à Mr Jérôme Jeanson qui rappelle que cette association s'occupent des personnes en situation de handicap intellectuel. Cette manifestation de solidarité est organisée en faveur de celle-ci afin de participer au financement de certains projets.

Mme le Maire précise que cette association recherche des bénévoles pour la vente de ces brioches.

☞ Mme le Maire donne la parole à Mme Vanessa Decouture qui donne lecture d'un courrier de remerciements de la famille de Mr Herbert Fournier pour les différents hommages témoignés lors du décès de ce dernier.

☞ Mme le Maire donne la parole à Mme Vanessa Decouture qui informe que :

➤ Un premier comité de pilotage relatif à l'élaboration du diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS) s'est déroulé le 02 Mai dernier afin de nous expliquer la procédure. Une réunion d'information est prévue en présence de tous les agents municipaux le 24 Mai pour leur exposer le but de cette démarche. Si les agents sont volontaires, un entretien individuel sera réalisé pour chacun et un rapport d'analyses sera établi. Puis une réunion du comité de pilotage sera organisée afin de restituer les résultats et de proposer un plan d'actions.

➤ Le prochain JDO est en cours de rédaction.

➤ Le panneau de signalisation présentant les différentes activités proposées à la base de loisirs est terminé. Il sera installé avant le premier pont rue du Marais afin d'inviter les usagers à utiliser le parking et d'éviter d'encombrer l'impasse.

☞ Mme le Maire donne la parole à Mr David Montardier qui avise que :

➤ Les inspections télévisées ont été réalisées sur le réseau assainissement des rues Madame, des Longues Haies, de la Recette, de la Fontaine, du Pré de l'Auge, place du Caty. Quelques fissures ont été découvertes et seront prises en charges par la Société Véolia.

➤ Les travaux de clôture de la lagune sont terminés. Une première réunion relative à l'étude diagnostic aura lieu le 02 Juin prochain.

☞ Mme le Maire donne la parole à Mr Nicolas Portois qui fait part que :

- Suite à la demande de commande groupée de pellets, 30 palettes ont été commandées par les administrés.
- Suite à une rencontre avec Mr Romuald Blanchard de la CC2SO, l'installation des panneaux des écluses route de Fossemanant à Neuville-lès-Lœuilly sera complétée par la pose de panneaux escamotables.
- Le changement de priorité au carrefour de la RD 61 et de la voie communale reliant Lœuilly à Fossemanant n'est pas envisageable, par « manque de visibilité ».
- Concernant la réfection de la rue des Vaches, il ne sera pas possible d'y installer un réseau d'eau pluviale. L'évacuation se fera donc par un fil d'eau (caniveau).
- Problème d'écoulement des eaux pluviales rue du Pré de l'Auge, lors de fortes pluies, l'eau stagne et atteint les boîtiers des compteurs EDF. Le dossier d'étude ne nous ait toujours pas parvenu.
- Problème de résonnance dans une habitation rue de la Recette. Après vérification des réseaux d'eau et d'assainissement, de l'état de la chaussée, il n'a été détecté aucun dysfonctionnement. Le problème pourrait provenir d'absence de joint entre la façade et le trottoir.
- Un trou est formé depuis quelques années face à l'église de Tilloy-lès-Conty avec impossibilité de le combler. Il s'agirait peut-être d'une cavité souterraine. Il nous faut nous rapprocher des services du département.
- Un point sur les arbres de la RD8 entre Lœuilly et Conty a été réalisé. Un diagnostic est prévu prochainement afin de détecter les arbres malades ou menaçants.
- RD 210 problème d'écoulement des eaux par fortes pluies dans la vallée de Lœuilly. Une solution envisageable confection d'un fossé avec redans, vu avec les services du département, les saignées réalisées ont été validées par la CC2SO et le département.
- Visite d'une administrée qui souhaite que de la terre soit remise autour de ses haies. Impossible, car lors de fortes pluies, la terre redescendra sur le chemin des Vœux.
- Le curage des réseaux d'eau pluviale rue du Marais a été réalisé avec l'aide des pompiers lors d'une manœuvre, que nous remercions vivement. Des problèmes avec les vannages du moulin ont été constatés.

☞ Mme le Maire donne la parole à Mr Pascal Letellier qui informe que :

- Les travaux sur l'église de Neuville-lès-Lœuilly sont terminés.
- le diagnostic de la salle polyvalente a été réalisé mais incomplet. Une rendez-vous est prévu le 30 Mai afin d'avoir des explications sur le rapport. Nous n'avons pas reçu celui concernant la salle des fêtes de Neuville-lès-Lœuilly.
- La sortie prévue le 25 Mai prochain n'a recueillie que 23 inscrits. Les inscriptions vont être ouvertes à tous.

☞ Mme le Maire rappelle qu'un agent administratif quitte la collectivité le 15 Juin prochain. Cinq candidats ont été reçus dont Mr Yannick Prévost dont la candidature a été retenue. Ce dernier devra donc démissionner de ses fonctions de conseiller municipal prochainement.

☞ Mme le Maire rappelle les dates des élections :

⇒ Elections Législatives : 1^{er} tour le 12 Juin et 2^{ème} tour le 19 Juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Mme Valérie MOUTON

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
BERQUIN	Gwenaëlle	
DEBEVE	Christian	
DECOUTURE	Vanessa	
DELATOUR	Anne-Marie	
DENOEUVEGLISE	Céline	
DUBOIS	Elodie	
FLAMENT	Alain	
GILLION	Cécilia	
GUILLOT	David	
JEANSONI	Jérôme	
LEBEGUE	Catherine	Absente excusée
LETELLIER	Pascal	
MICHAUX	Emilie	
MONTARDIER	David	
MORTIER	François-Xavier	Absent excusé
MOUTON	Valérie	
PORTOIS	Nicolas	
PREVOST	Yannick	Procuration à Mr Pascal LETELLIER Arrivé à 20h39
SARRY	Martine	Procuration à Mr David MONTARDIER